**NOTICE EXPLICATIVE**

**DU FORMULAIRE DE**

**DEMANDE D’ACCEPTATION**

**DE SOUS-TRAITANT**

**(DAST)**

**Avril 2024**

**Préambule :**

Le formulaire DAST de rang 1 ou de rang supérieur est utilisé dans le cadre de toute procédure passée en application du code de la commande publique. Il est fourni à l’acheteur soit par le soumissionnaire au moment du dépôt de son offre (on parle alors de demande d’acception de sous-traitant), soit par le titulaire en cours d’exécution du marché public (on parle alors d’acte spécial).

Il est rappelé que :

* le titulaire peut uniquement sous-traiter l’exécution d’une partie du marché public.
* la sous-traitance suppose que le marché public soit qualifiable de contrat d’entreprise et que le sous-traité (contrat entre le titulaire et le sous-traitant ou le sous-traitant et son propre sous-traitant) soit également qualifiable de contrat d’entreprise.

**Enfin, il est rappelé également que la DAST est un formulaire ayant une valeur déclarative et ne créé aucun lien contractuel entre le CEA et le sous-traitant.**

**Cette notice explicative a pour vocation d’aider à la fois l’acheteur et le titulaire à remplir correctement le formulaire DAST.** Est annexé à la présente note un modèle de certificat de cessibilité de créance.

Nota : cette notice s’applique pour les DAST de rang 1 ou supérieur.

* **Dans la rubrique 1 « Marché concerné »**, le titulaire renseigne les lignes et les cases.
* Il est important de renseigner l’objet et la référence du marché
* Il convient de renseigner si le marché est un Marché de défense ou de sécurité (MDS) (indiqué dans le contrat). Pour rappel, un MDS est défini à **l’article L1113-1 du CCP**.
* Il convient d’indiquer si le marché contient des équipements importants pour la protection (EIP) et/ou en lien avec des activités importantes pour la protection (AIP). Ce recensement permettra d’identifier et de tracer les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans le cadre de ces marchés.
* **Dans la rubrique 2** **« Nature des prestations sous-traitées »** : le titulaire renseigne les lignes et les cases.
* Il convient d’indiquer si les prestations relèvent d’un ou plusieurs domaines de la Commission d’acceptation des entreprises d’assainissement radioactif et du démantèlement nucléaire (CAEAR) ainsi que le ou les domaines concernés.
* Le titulaire renseigne les champs sur les données personnelles, en application de la réglementation RGPD.
* Concernant le formulaire DAST de 2ème rang ou plus, dans la sous-rubrique « Garantie accordée par le sous-traitant de 1er rang au sous-traitant de 2nd rang ou plus » : le sous-traitant de rang 1 qui confie l’exécution d’une partie du marché dont il est chargé à un sous-traitant de rang 2, est tenu de lui délivrer une caution ou une délégation de paiement pour le protéger.
  + Soit le sous-traitant de 1er rang demande à son établissement financier une caution pour le montant des prestations qui seront exécutées par le sous-traitant de rang 2 ;
  + Soit le sous-traitant de 1er rang et l’acheteur peuvent conclure une convention de délégation de paiement au profit du sous-traitant de 2nd rang. Celle-ci permet au sous-traitant de 2nd rang de se faire payer par le CEA et évite ainsi au sous-traitant de 1er rang d’avoir à supporter le coût d’une caution.

A défaut de délégation de paiement, peu pratiquée par le CEA, il appartient à l’acheteur de vérifier l’existence de la caution, sous peine de voir sa responsabilité mise en œuvre si le sous-traitant de 2nd rang n’est pas payé.

* **Dans la rubrique 3 « Renseignements sur le sous-traitant de 1er rang »** : le titulaire renseigne les lignes et les cases.
* Le titulaire renseigne le n° de SIRET de l’établissement qui facture, n° permettant d’identifier ledit titulaire et qui est celui enregistré sous SAP et CHORUS PRO.
* **Dans la rubrique 4 « Prix des prestations sous-traitées » :** le titulaire renseigne les lignes et les cases.
* Le paiement direct du sous-traitant se fait via Chorus pro. En conséquence, le sous-traitant envoie ses factures signées par le titulaire via ce même outil.

* Pour toute information sur le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de [l’article 283-2 nonies du code général des impôts](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028418301&cidTexte=LEGITEXT000006069577), il convient de s’adresser à la DFP/S3C et à la DAM SCD.
* Les modalités de variation de prix visées sont celles conclues entre le sous-traitant et le titulaire dans le contrat de sous-traitance : elles s’appliquent au CEA et seront déduites des sommes dues au titulaire au titre de son marché.
* **Dans la rubrique 5 « Conditions de paiement »**: le titulaire renseigne les lignes et les cases.
* « Compte à créditer » : indiquer le nom de l’établissement bancaire
* L’échéancier de facturation conclu entre le sous-traitant et le titulaire s’applique au CEA. Dès lors que le titulaire a indiqué dans l’acte spécial de sous-traitance l’application d’une retenue de garantie entre lui et le sous-traitant, l’acheteur doit respecter les conditions de paiement qu’il a ainsi agréées.
* Les avances ne sont autorisées que pour les MDS.
* **Dans la rubrique 6 « Cession ou nantissement de créances »** : l’acheteur devra se rapprocher de la DFP/S3C et de la DAM SCD pour savoir si le marché a fait l’objet d’un nantissement ou d’une cession de créances.
* Un certificat de cessibilité dont le modèle figure en annexe sera délivré par l’acheteur au titulaire.
* **Rubrique 7 « Attestations du sous-traitant »** : **le sous-traitant** renseigne et signe cette rubrique.
* **Rubrique 8 « Documents à produire par le sous-traitant »** : le titulaire remet les documents demandés.
* **Dans la rubrique 9 « Signature des parties » :** le titulaire renseigne les lignes et les cases.
* Le nom et la qualité du signataire du CEAsont fonction pour chaque centre de la note d'instruction générale (NIG) n° 736 du 3 mai 2021 relative aux délégations de pouvoirs en matière d’achats, de vente et d’accords de propriété intellectuelle et des circulaires d’application.

**ANNEXE**

**Modèle de certificat de cessibilité de créance(s) sur marché public, délivré par l’acheteur en unique exemplaire au Titulaire du marché public ou à son sous-traitant payé directement pour être remis au cessionnaire ou au titulaire d’un nantissement de créances[[1]](#footnote-2)**

**1. Identification de l’acheteur**

Désignation de l’acheteur : SIRET (du centre concerné), nom et adresse de l’acheteur CEA.

**2. Identification du créancier au titre du marché public**

Désignation du créancier : SIRET, raison sociale, adresse.

Coordonnées bancaires du créancier : IBAN

Renseignements complémentaires sur le créancier[[2]](#footnote-3) :

Titulaire du marché public

Sous-traitant de premier rang

Membre d’un groupement solidaire

Membre d’un groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire conjoint

Agissant pour son propre compte

Habilité à céder ou nantir la créance du groupement (dans ce dernier cas, indiquer la référence de l’habilitation)

**3. Identification de la créance cessible[[3]](#footnote-4)**

Désignation du marché public et de son montant : références, date, montant :

* Le cas échéant, désignation de la tranche et mention de son montant :
* Le cas échéant, désignation du lot et de son montant :
* Le cas échéant, désignation du bon de commande et de son montant :
* Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :
* Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d’être appliquées à la créance :
* Le cas échéant, autres renseignements :

**4. Renseignements complémentaires affectant le marché public et/ou la créance[[4]](#footnote-5)**

L’acheteur renvoie les parties aux documents du marché

Si la case précédente n’a pas été cochée, remplir les champs suivants (le cas échéant) :

Le marché public prévoit le versement d’une avance au créancier au titre du marché public (indiquer le %) :

Le marché public prévoit une retenue de garantie (indiquer le %) :

Le marché public prévoit un délai d’exécution des prestations (indiquer ce délai) :

Les dates prévisionnelles de début d’exécution et d’achèvement sont :

Le marché public prévoit un délai maximum de paiement (indiquer ce délai maximum et s’il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné[[5]](#footnote-6)) :

Le marché public prévoit un montant :

Montant prévu pour l’ensemble du marché public : EUR (TTC).

Montant prévu pour la tranche concernée : EUR (TTC).

Montant prévu pour le lot concerné : EUR (TTC).

Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer[[6]](#footnote-7) :

Montant minimum : EUR (TTC)

Montant maximum : EUR (TTC)

Montant estimé : EUR (TTC)

Le titulaire souhaite ne pas confier l’exécution d’une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :

Cette partie non sous-traitée est au maximum de : EUR (TTC).

**5. Informations supplémentaires en cas de groupement**

Désignation des membres du groupement : SIRET pour chaque membre du groupement

Désignation du mandataire[[7]](#footnote-8)

**6. Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(à renseigner autant de fois que nécessaire)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1re modification | La créance cessible est ramenée/portée à : €. | Date/Signature |  |
| 2e modification | La créance cessible est ramenée/portée à : €. | Date/Signature |  |
| 3e modification | La créance cessible est ramenée/portée à : €. | Date/Signature |  |
| XXe modification | La créance cessible est ramenée/portée à : €. | Date/Signature |  |

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l’original du présent certificat à l’acheteur.

A , le

Signature du CEA (signataires désignés en application de la NIG 736 et des circulaires d’application)

1. Ce modèle prend en compte l’arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics qui entre en vigueur le 1er octobre 2020. [↑](#footnote-ref-2)
2. Cocher la ou les cases correspondantes [↑](#footnote-ref-3)
3. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.  [↑](#footnote-ref-4)
4. Cocher la ou les cases correspondantes [↑](#footnote-ref-5)
5. En l’absence de clause contractuelle, il convient d’indiquer le délai maximum de paiement et la référence au taux des intérêts moratoires prévus par la réglementation en vigueur.  [↑](#footnote-ref-6)
6. Pour les accords-cadres à bons de commande comportant un minimum et un maximum, ceux-ci doivent être indiqués. Pour les marchés publics comportant un prix estimatif, celui-ci doit être indiqué. [↑](#footnote-ref-7)
7. A compléter si différent du créancier indiqué au 2. du présent certificat de cessibilité [↑](#footnote-ref-8)